



Haute école pédagogique  
Avenue de Cour 33 — CH 1014 Lausanne  
www.hepl.ch

MAS et Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire II

# **Commentaires et injure d'élèves sur *blog*. Relation public/privé avec Internet et registres langagiers.**

---

Mémoire professionnel

**Travail de**

**Wolf RYSER**

Sous la direction de

Florence QUINCHE

Membres(s) du jury

Florence QUINCHE

Valérie JATON

Lausanne,

juillet-août 2010

# Table des Matières

1. Introduction .....	3
2. Quatrième de couverture .....	5
3. Origine du projet : une situation de la pratique d'enseignement au secondaire 1.....	6
3.1. Commentaire négatif et insulte d'élève sur le profil (commentaire) et le <i>blog</i> (insulte) d'une élève .....	6
3.2. Rappel du cadre légal et réglementaire actuel régissant l'utilisation du langage par élèves et enseignants .....	8
3.3. Gestion concrète de la situation et cadre réglementaire .....	10
4. La problématique en deux volets : rapport au langage et utilisation d'Internet .....	12
4.1. La situation en question comme indice d'une relation <i>problématique</i> au langage et à Internet.....	12
4.2. Intimité et publicité : une confusion des genres à l'œuvre avec les « réseaux sociaux » sur Internet.....	15
4.3. Langage en métamorphose : oral et écrit, registres langagiers, sens de l'insulte.....	18
5. Elaboration de séquence autour des deux axes de la problématique : confusion des espaces privé et public sur Internet, et niveaux de langage.....	22
5.1. En classe / en salle d'informatique, définir les notions d'espaces privé et public et réfléchir à l'aspect paradoxal des <i>blogs</i> : définir la confusion entre caractère privé et publicité complète afin de prévenir cette confusion.....	22
5.2. En classe, rappeler la distinction entre oral et écrit ; présenter les niveaux de langage ; les utiliser et les exercer ; niveaux et registres de langage ; réflexion sur l'injure.....	25
5.3. A titre de question : une problématique voisine .....	27
6. Annexes .....	28
6.1. Bibliographie .....	28
6.2. Courrier aux parents de l'élève dont le <i>blog</i> contenait commentaire et injure à mon propos .....	29
6.3. Exercice sur les niveaux de langage.....	30

## 1. Introduction

L'origine de ce mémoire se trouve dans une situation vécue dans le cadre de l'enseignement au secondaire 1 (bien que le *cursus* dans le cadre duquel ce travail est présenté soit celui du secondaire 2): la découverte du profil et du *blog* d'une élève après avoir tapé mon nom dans le moteur de recherche *google* afin de vérifier qu'un de mes anciens employeurs avait mis son site à jour. Le profil contenait un commentaire peu sympathique à mon égard (« elle n'aime pas »), et le *blog* une insulte sous forme d'un commentaire d'un autre élève (« fuck M. Ryser »)<sup>1</sup>.

Avant la gestion concrète de ce petit événement (ch. 3), le lecteur trouvera d'abord un rappel des cadres légaux et réglementaires régissant le langage et son utilisation par les élèves et les enseignants. Si le cadre légal et réglementaire donne des *principes* à l'enseignant qui se fait « insulter » par voie virtuelle, leur *mise en œuvre*, et par là le sens que l'enseignant leur confère et entend transmettre à l'élève, peut nécessiter de se détacher d'un aspect purement administratif et disciplinaire : ce *choix* de l'enseignant constitue un des enjeux pédagogiques (car relationnel) de la situation en question. Ma décision qui a paru adéquate n'a en effet pas suivi à la lettre les principes et les procédures réglementaires ou légaux.

Concernant l'aspect *problématique* de cette situation (ch. 4), deux « domaines » (sans jeu de mot) se dessinent nettement :

- d'une part, comme cela transparait dans l'incursion d'un nom d'enseignant dans un *blog* d'élève, le rapport des adolescents à *Internet*, et en particulier la perception incertaine du caractère « *privé* » ou « *public* » d'un contenu (image, propos, musique) et aussi de sa « structure » paradoxale d'hébergement, de partage et de *diffusion* ;
- d'autre part, l'utilisation du langage, et plus précisément de l'insulte. Ce second aspect de la problématique sera abordé dans la perspective de la notion de *registre langagier*, qui semble également incertaine à s'en tenir à l'exemple concerné, puisque l'élève « mixe » une insulte de registre familier ou de *slang* avec la forme de politesse courante « Monsieur ». Ce mélange et sa forme (commentaire au *blog* d'une camarade) recèle autant d'intérêt que le seul fait de l'insulte – qu'il ne s'agit cependant pas d'éclipser de la réflexion.

---

<sup>1</sup> Une tournure qui, malgré son caractère à première vue abrupt, recèle joliment l'adhésion de l'élève à la convention sociale consistant en ce qu'on appelle les enseignants « Monsieur... » ou « Madame... ».

En effet, la dernière partie de ce travail (ch. 5) consistera à élaborer une séquence didactique, que j'imagine tout à fait en français, en informatique, ou encore en périodes interdisciplinaires, autour de chacun des axes de la problématique : les notions d'espaces privé et public face à *Internet*, puis les *registres langagiers* et l'injure et ses conséquences. Concernant le premier axe, la dimension *structurelle* d'*Internet* peut être prise en compte, par exemple en travaillant avec les élèves sur la question du paramétrage d'un profil : l'existence de possibilités de paramétrage d'un profil est-elle connue ? Si oui, sont-elles maîtrisées ou utilisées ? Quant aux registres langagiers, leur exemplification et leur appropriation, ils offrent une belle occasion d'utiliser l'activité du *jeu de rôle*, de la part des élèves *et* de l'enseignant, qui a souvent passablement d'effet chez les adolescents.

## 2. Quatrième de couverture

L'utilisation massive et parfois naïve d'Internet et de sites « communautaires » ou réseaux sociaux par les adolescents posent de nouveaux problèmes à la pratique des enseignants. La transformation des espaces public et privé induite par Internet a notamment pour conséquence la *publicité intégrale* de contenus – photographies, commentaires, discussions – qui restaient semi-visibles ou privés lorsque les moyens informatiques n'avaient pas encore pris leur importance actuelle.

Les commentaires ou injures d'élèves à l'égard de tel ou tel enseignant deviennent potentiellement publics sans que leur auteur en ait forcément conscience. La gestion de ce cas de figure offre l'occasion de rappeler brièvement les textes légaux et réglementaires concernant l'utilisation du langage par adolescents et enseignants. Il s'agira ensuite de proposer une séquence permettant aux élèves de percevoir la confusion entre espaces public et privé sur les réseaux sociaux et les *blogs*, et de réfléchir à l'ambivalence d'une partie des hébergeurs de réseaux sociaux : offrir un anonymat et une intimité *vraisemblables* tout en diffusant *l'intégralité des contenus*.

De plus, le langage et son utilisation adolescente semblent aussi en métamorphose – sans que cette évolution parallèle à l'utilisation des réseaux sociaux ne puisse être à notre avis identifiée à un « appauvrissement » ou un quelconque « danger ». Comme indices de cette métamorphose, mentionnons une porosité croissante entre les registres oral et écrit, ainsi qu'une dysorthographe parfois complètement ignorée (*i.e.* une orthographe dont le sens et le statut normatif se trouvent absolument ignorés car abstraits, « iréels » pour certains adolescents). A ce propos, il s'agira d'élaborer une brève séquence permettant de percevoir l'existence de registres langagiers, de s'approprier activement ces registres et leur différence, et enfin de réfléchir au statut de l'argot parlé au quotidien, ainsi qu'au statut de l'injure et ses conséquences possibles.

**Blog – Langage (registres de) – Public – Privé – Injure – Gestion**

### **3. Origine du projet : une situation de la pratique d'enseignement au secondaire 1**

L'exemple exposé dans l'introduction (ch. 1) d'une injure d'un de mes élèves au secondaire 1 (VSO) publiée sur le *blog* d'une de mes élèves me paraît constituer un point de départ adéquat pour une réflexion entre pratique et théorie, en commençant par l'aspect légal et réglementaire, puis pédagogique. L'aspect « virtuel » de la problématique sera abordé avec la définition plus détaillée de celle-ci, au chapitre suivant (ch. 4)

#### **3.1. Commentaire négatif et insulte d'élève sur le profil (commentaire) et le *blog*(insulte) d'une élève**

En recherchant mes nom et prénom sur le site *google*<sup>2</sup>, j'ai découvert un commentaire d'une de mes élèves (« elle n'aime pas M. Ryser ») et une injure d'un de mes élèves à mon égard (« fuck M. Ryser ») sur le profil et le *blog* « Skyrock » de cette élève. Deux axes de réflexion se présentent : 1° le rapport que les élèves ont au *langage*, à son utilisation, à ses registres, ainsi que 2° le rapport et la connaissance que les élèves ont d'*Internet*, en particulier des *blogs*, des « réseaux sociaux », de leur structure, et de leurs conséquences potentielles.

A titre préliminaire, avant d'exposer les questions et la démarche proprement *pédagogique* que j'ai décidé d'adopter (cf. point 3.3 *infra*), il convient de tracer une clé de lecture du « lieu » de ces propos et de la problématique de ce travail, en axant l'attention sur sa structure. Selon Pierre Bellanger dont nous empruntons les propos, fondateur et président de *skyrock*,

---

<sup>2</sup> Faute de place et par souci de simplicité, nous mentionnons simplement un élément dont l'exposition nous paraîtrait incontournable en d'autres contextes, par exemple au secondaire 2 dans une activité autour d'Internet et des *blogs* : l'interaction entre *moteurs de recherche* et *blogs*, dont le contenu se voit archivé par rapport à l'occurrence d'un mot donné et donc rendu accessible de fait à des milliards d'internautes. Cf. DESGENS-PASANAU Guillaume, FREYSSINET Eric (2009). Droit à l'oubli, Internet et moteurs de recherche. In *ibid.*, *L'identité à l'ère numérique*. Paris, Dalloz, pp. 130 sqq.

Internet a été considéré par la plupart des médias traditionnels comme un nouveau moyen de diffusion [...] Ce modèle est celui des médias de masse électroniques du XX<sup>e</sup> siècle, c'est le modèle de la *diffusion* [nous soulignons]. [...] [Or] la puissance d'Internet réside dans le réseau social d'échange électronique qu'il permet : en un mot, la force d'Internet, c'est la *conversation* [nous soulignons]<sup>3</sup>

Les deux notions de *diffusion* et de *conversation* présentées par Bellanger offrent une perspective de réflexion efficace quant à la problématique qui nous occupe. La confusion possible, voire la simple ignorance, par les adolescents utilisateurs de *blogs*, de la distinction entre la conversation et sa diffusion – son statut et ses conséquences potentielles – dessine un critère d'approche de la problématique que nous nous permettrons de reprendre au chapitre 4. A titre d'hypothèse, gardons pour l'instant à l'esprit cette distinction, ou l'ignorance de celle-ci, entre *conversation* (une activité par excellence adolescente, quelles que soient sa forme, son langage, et le « lieu » dans lequel elle prend vie), et *diffusion* (un fait ici structurel, au sens où la *publicité* est une caractéristique des *blogs* et profils « Skyrock »<sup>4</sup>).

Concernant l'utilisation de *blogs* par les élèves pour partager des commentaires, ou parfois des insultes destinées aux enseignants..., son caractère problématique pour la pratique d'enseignement – son aspect pédagogique – ne saurait toutefois, selon nous, se voir complètement confondu avec Internet et les « réseaux sociaux ». En effet, le comportement « privé » d'un élève enfreignant la Loi scolaire ou le Règlement de son école en temps et lieu « publics » a un sens et des implications analogues à l'élève mineur fumant une cigarette en ville, hors du périmètre scolaire, après la fin de ses cours, au vu et su de son professeur. Ce ne seraient ainsi pas tant les notions d'espaces « public » et « privé » qui se trouvent en jeu telles quelles que leur sens, leur relation et leur dynamique. L'accent portera donc progressivement sur les possibilités d'activité par rapport à Internet (ch. 5), plus que sur le « simple fait » de l'injure d'un élève visible par l'enseignant. L'enjeu en vue se trouve dans la *méconnaissance* du caractère public des

---

<sup>3</sup> BELLANGER Pierre (2007), audition par la mission « Presse et Numérique » du Ministère de la Culture et de la Communication du 10 janvier 2007, *loc. cit.* par ORBAN de XIVRY A.-C., GALLET S. & MATAGNE J. (2007), « Vous tous chez moi », in KLEIN Annabelle. *Objectifs blogs ! Explorations dynamiques de la blogosphère*. Paris : L'Harmattan, p. 169.

<sup>4</sup> Ceci *sans condition*, contrairement par exemple au « réseau social » *Facebook*, qui comporte des possibilités de « paramétrage ». Pour visionner un *blog* « Skyrock », il suffit de connaître le pseudonyme de l'auteur.

propos des élèves sur certains domaines d'Internet, ce qui offre ainsi, également, une réflexion possible sur le rapport des élèves au langage. Concernant le point de départ de notre réflexion, passons au cadre légal et réglementaire.

### **3.2. Rappel du cadre légal et réglementaire actuel régissant l'utilisation du langage par élèves et enseignants**

A s'en tenir au cadre légal, l'injure relève d'un délit *pénal* défini par le Code pénal suisse du 21 décembre 1937<sup>5</sup>. Au niveau pédagogique, ce fait ne va pas de soi, car l'injure entre élèves semble pratique langagière et sociale de plus en plus fréquente (rapport au langage), et également car l'injure à un enseignant fait partie du vécu habituel de l'adolescent, d'assez longue date. Selon nous, ce serait bien plutôt la diffusion ou la *publicité* récente d'une telle injure, avec *Internet* et les nouvelles technologies, qui paraît problématique. Selon le Code pénal suisse, l'injure et les sanctions relatives se trouvent définies comme suit :

Art. 177

Injure

1 Celui qui, de toute autre manière, aura, par la parole, l'écriture, l'image, le geste ou par des voies de fait, attaqué autrui dans son honneur sera, sur plainte, puni d'une peine pécuniaire de 90 jours-amende au plus.

2 Le juge pourra exempter le délinquant de toute peine si l'injurié a directement provoqué l'injure par une conduite répréhensible.

3 Si l'injurié a riposté immédiatement par une injure ou par des voies de fait, le juge pourra exempter de toute peine les deux délinquants ou l'un d'eux.

Dans la mesure où l'enseignant « victime » d'une injure, verbale, écrite ou autre (Internet) prendrait comme *critère de pratique pédagogique la seule loi*, plusieurs problèmes se présentent. Tout d'abord, une sanction, dans les termes de la loi, ne paraît possible qu'à la condition que l'enseignant en question dépose plainte contre l'élève « injurieux ». Ensuite, l'élève concerné serait dans la majorité des cas mineur – dans tous les cas au secondaire 1, et pour une bonne partie des étudiants du secondaire 2. L'enseignant

---

<sup>5</sup> [http://www.admin.ch/ch/f/rs/311\\_0/a177.html](http://www.admin.ch/ch/f/rs/311_0/a177.html)



adoptant une démarche *pédagogique* qui se base uniquement sur le cadre *juridique* se trouvera confronté aux parents ou représentants légaux.

Enfin, restent la notion de l'honneur et la sanction définie par le Code pénal comme « peine pécuniaire ». A propos de la peine pécuniaire, on imagine les complications, pour autant que cette peine soit prononcée, voire la vacuité de ce terme en ayant à l'esprit la condition sociale et financière de la famille d'une partie des élèves. En ce qui concerne « l'honneur », sa définition légale et sa portée demanderaient des considérations dépassant le cadre de ce travail. Vu les complications et « l'impertinence », selon nous <sup>6</sup>, d'une démarche pédagogique qui se tiendrait exclusivement au cadre légal, il convient d'approcher les termes du Règlement d'application de la loi scolaire (ci-après RLS) et du Règlement d'établissement, plus proches de la pratique concrète, quotidienne de l'enseignant. Le devoir et le droit de l'enseignant par rapport à l'utilisation du langage et à son attitude générale, ainsi que celles de l'élève, se voient définis comme suit par le RLS <sup>7</sup> :

Art. 126

Attitude des maîtres

1 Les maîtres s'abstiennent de tout acte de violence physique ou verbale. [...]

Art. 16

Appréciation spécifique du comportement (Art. 8c LS) 1, 3, 7

1 Les appréciations spécifiques au comportement de l'élève sont communiquées aux parents sous forme de commentaires par l'agenda. En fonction des besoins, elles donnent lieu à des entretiens favorisant la collaboration entre l'enseignant et les parents en matière éducative.

Le RLS prescrit deux éléments contraignants : d'une part, une réserve concernant l'attitude de l'enseignant afin d'assurer un comportement général et langagier respectant l'élève ; d'autre part, l'information aux parents ou représentants légaux de celui-ci à propos de son comportement. Par rapport au point de départ de la réflexion, ces points ont été pris en compte comme critères de décision pour la gestion de la situation à laquelle j'ai

---

<sup>6</sup> Ma position, que j'expliquerai volontiers lors de la présentation de ce mémoire.

<sup>7</sup>[http://www.rsv.vd.ch/direcococon/rsv\\_site/doc.fo.html?docId=5073&docType=reglement&page\\_format=A4\\_3&Pcurrent\\_version=8&PetatDoc=vigueur&isRSV=true&isSJJL=true&outformat=html&isModifiante=false&with\\_link=true&num\\_cha=400&base=RSV](http://www.rsv.vd.ch/direcococon/rsv_site/doc.fo.html?docId=5073&docType=reglement&page_format=A4_3&Pcurrent_version=8&PetatDoc=vigueur&isRSV=true&isSJJL=true&outformat=html&isModifiante=false&with_link=true&num_cha=400&base=RSV).

Règlement d'application de la loi scolaire du 12 juin 1984, du 25 juin 1997.

été exposé. Enfin, le Règlement de mon établissement employeur comporte les prescriptions suivantes :

DROITS DE L'ÉLÈVE

Etre respecté (sa personne, ses biens, sa famille). [...]

DROITS DE L'ADULTE

Etre respecté par les élèves et leurs familles, tant pour sa personne que pour ses biens<sup>8</sup>.

« L'honneur » figurant dans le Code pénal se voit transposé en « respect » dans le Règlement d'établissement. La notion de respect implique une dynamique *réciproque* entre élève et enseignant, contrairement à « l'honneur » d'une personne attaquée ou injuriée. C'est en ce sens que j'ai privilégié le Règlement d'établissement et les conseils de mes collègues plutôt que le Code pénal ou le RLS lors de la prise de décision pour la gestion de la situation. Voyons à présent : les interrogations qui ont été les miennes ; les critères que j'ai adoptés pour élaborer ma décision ; les modalités de ma décision et le « retour » que j'ai pu percevoir de la part des élèves concernés.

### 3.3. Gestion concrète de la situation et cadre réglementaire

Découvrir son nom sur le *blog* d'une élève offre une illusion tentante à l'*ego* de l'enseignant : imaginer l'importance que sa personne aurait pour l'élève, au lieu d'agir en enseignant<sup>9</sup>. C'est précisément cette confusion « flatteuse » et tronquée par la structure du *blog* concerné, structure ignorée de l'élève en l'occurrence, qu'il s'agit d'analyser et de dépasser. Mes interrogations ont été les suivantes : comment amener les élèves à un regard réflexif sur leur utilisation du langage (pour l'élève « injurieux »)<sup>10</sup> et des *blogs* ? Faut-il impliquer les parents des élèves en question dans ma gestion de cette situation, et dans l'affirmative, de quelle façon ? Enfin, au niveau de l'Etablissement, quelle démarche adopter ?

---

<sup>8</sup> Etablissement de Nyon Roche-Combe, Règlement secondaire du 18 juillet 2005.

<sup>9</sup> En termes psychanalytiques, la *relation pédagogique* est *transférentielle*.

<sup>10</sup> Une question sous-jacente resterait à aborder : la différence de responsabilité de l'élève injurieux publiant du contenu sur un *blog* qui ne lui appartient pas, de l'élève créatrice du *blog*, et de l'hébergeur *Skyrock*. Concernant cette question complexe abordée sur le plan juridique, cf. la contribution de SCHÖLLER Céline & DAMAS Sophie (2007), « Regard juridique », in KLEIN, *op.cit.*, pp. 184-207, en particulier p. 204.

Avant de présenter la réponse apportée à ces interrogations, arrêter des *critères* d'action a représenté ma première étape de réflexion. Ces critères sont les suivants : mon souci de « justesse », *i.e.* de proportionnalité, ainsi que l'alternative entre « sanction réglementaire » ou « démarche éducative ». La volonté d'amener les élèves à une réflexion sur leur langage et leur utilisation d'Internet m'a conduit à privilégier la démarche « éducative », autrement dit la simple discussion. Au niveau de l'Etablissement, j'ai informé les maîtres de classe concernés de ces données ; j'ai également décidé d'informer le directeur de ma démarche.

La gestion concrète de la situation a eu lieu comme suit : j'ai imprimé les pages Internet concernées, avant de remettre aux deux élèves une convocation écrite à un entretien, agrafée dans leur agenda. Lors de chacun des deux entretiens, j'ai présenté les pages problématiques aux élèves en leur expliquant que j'avais vu ce contenu sur Internet de façon fortuite. J'ai demandé à l'élève de bien vouloir m'expliquer son propos ; devant l'angoisse et le trouble des deux élèves en question, j'ai expliqué le « chemin informatique » qui m'avait conduit à découvrir, leurs commentaires mis à part, plusieurs pans de leur vie qui, en tant qu'enseignant, ne me regardent pas. J'ai enfin demandé un texte écrit et signé de la part de chacun(e) des élèves sur l'utilisation d'Internet et le sens de leur propos à mon égard, à remettre dans un délai de quelques jours. Les élèves ont été informés de ce que ce texte serait porté à leur dossier scolaire.

Lors des entretiens, l'angoisse et le trouble manifestes des élèves face à une épreuve imprimée de leurs propos (pour l'élève « injurieux » de 9VSO) et de son *blog* (pour la fille de 7VSB) m'amènent à considérer que le caractère « public » – la *diffusion* – du *blog* « Skyrock » restait ignoré de leur part. Dans le cadre du présent travail, cette angoisse et ce trouble offrent l'occasion d'augmenter les deux points de l'hypothèse de départ pour définir la problématique (*conversation* et *diffusion*) d'un troisième élément : l'*anonymat* des élèves sur Internet, ainsi que la façon dont ils le perçoivent : effectif, supposé, ou en l'occurrence supposé puis démenti. Ce nouvel élément permet d'apporter un troisième volet à la clé de lecture *conversation/diffusion* annoncée au point 3.1, à savoir l'*anonymat* et la différence manifeste entre le statut qu'on lui accorde, et son statut effectif, dépendant de la « structure » d'Internet, et plus précisément du réseau social « Skyrock ». Bien que Bellanger, fondateur et président de *skyrock*, mette l'accent sur la *conversation* dans sa perspective (expliquer le succès de son produit), c'est bien la *diffusion* (ou la publicité) des contenus et son ignorance qui paraît déterminante pour la situation pédagogique objet du présent travail. Le caractère problématique de l'*anonymat* – ou de la « confidentialité

supposée » – par rapport à l'utilisation adolescente de *blogs* se voit clairement décrite comme suit par Desgens-Paganau et Freyssinet (2009) :

Internet n'est pas qu'un univers ludique. Si beaucoup d'internautes ont un usage professionnel ou culturel de l'Internet, tous ou presque se fabriquent un – voire plusieurs – personnages. Leur premier souhait est de ne pas être immédiatement reconnus, ou plutôt de n'être reconnus que par un cercle de connaissances<sup>11</sup>.

Nous avons ainsi trois points permettant de poursuivre la réflexion et de préciser notre problématique et son analyse quant à la « structure diffuse » d'Internet et du *blog* « Skyrock » (ch. 4) : *conversation – diffusion – anonymat*.

## **4. La problématique en deux volets : rapport au langage et utilisation d'Internet**

La problématique tracée jusqu'ici et sa clé de lecture se dessinent en trois axes : *conversation – diffusion – anonymat*. En anticipant, les notions de *confiance* et de *confidentialité*, envisagées par rapport au *contenu* (les propos des élèves) et à la *structure* de lisibilité-diffusion (le réseau *skyrock*) seront adoptées dans les lignes qui suivent, consacrées à la définition de la problématique ainsi que lors de l'élaboration d'activités pédagogiques (ch. 5) ayant pour fin d'analyser et de « prévenir » la situation à l'origine du présent travail. La *confiance* et son statut, supposé ou effectif sur Internet (confidentialité), constitue une articulation possible des trois axes de lecture évoqués.

### **4.1. La situation en question comme indice d'une relation *problématique* au langage et à Internet**

La question centrale posée en premier lieu lors de la gestion concrète de la situation tournait autour de la conscience – ou non – que les élèves avaient de la *publicité* de leurs propos et de *tous* les éléments de leur *blog*, *i.e.* commentaires, photographies d'eux-mêmes et de camarades, propos sur leur vie amoureuse, etc. La *méconnaissance* du caractère *public* du *blog* concerné (notre notion opératoire *diffusion*) paraissait manifeste pour les deux élèves concernés, en se basant non exclusivement sur la gestion que j'ai

---

<sup>11</sup> *Op.cit.*, p. 58.

adoptée et leurs réactions (cf. 3.3). C'est en ce sens que l'utilisation adolescente d'Internet et des *blogs* en particulier contient une dimension *problématique* : *diffuser à son insu une conversation supposée confidentielle, de surcroît « insultante »*. Concernant l'origine et la dimension massive de l'utilisation d'Internet et des *blogs*, pas seulement par les adolescents, les catégories plus larges de *réel* et de *virtuel* permettent d'apporter un bref éclairage au fil de la réflexion, en considérant pour un instant non plus la « pratique Internet », mais le sens qu'il est possible de repérer dans son « universalité ».

Comme dit Denis Berthier (2004) :

N'avons-nous pas été domptés par le miroir ? Domptés au point que nous devons afficher partout des images de nous-mêmes ? La *publicité* [nous soulignons] n'est-elle pas le signe le plus évident de ce triomphe de l'image du corps sur le corps réel ? <sup>12</sup>

Cet aspect pour ainsi dire « obligatoire », sorte de « norme sociale », de la production d'image de soi trouve selon notre expérience un écho particulièrement fort auprès des adolescents, et pour cause. L'adolescence est une période de bouleversements, où l'identité de l'adolescent se trouve en transformation ou en construction, particulièrement fragile et « fragmentée », puisque c'est une nouvelle image de soi qui est en cours de naissance. Pour entreprendre cette construction, l'adolescent a besoin d'un lieu ou d'un regard extérieur dans lequel se retrouver, d'où l'intérêt d'Internet :

Pour se *sentir*, il faut bien se retrouver dans une nouvelle image de soi. [...] Dans quel miroir ? [...] Internet ouvre depuis la chambre à coucher une fenêtre sur d'autres semblables, anonymes, nombreux et surtout directement accessibles. [...] L'intime se réserve donc à ces pairs anonymes des dialogues en direct sur Internet. Les blogs sont autant de journaux intimes à partager entre gens qui s'y *reconnaissent* <sup>13</sup>.

---

<sup>12</sup> BERTHIER Denis (2004). *Méditations sur le réel et le virtuel*. Paris, L'Harmattan, p. 87. La catégorie du *corps* envisagé dans l'horizon de la philosophie dite « existentielle » (Agamben, Heidegger par exemple) et d'autre part les « nouvelles technologies » telles qu'Internet et les *blogs* offrent des champs de réflexion qui mériteraient largement d'être explorés, dans un cadre qui dépasse le présent travail. Je pense aux domaines de recherche qui s'ouvrent en adoptant un axe de travail psychologique ou psychanalytique, à partir des notions de *corps* et de *publicité* intégrale, en regard de l'adolescent, d'une description de son développement psychique, et d'Internet.

<sup>13</sup> Entretien avec Eric Flaig, psychanalyste et psychologue, in DESGENS-PASANAU & FREYSSINET (2009), *op.cit.*, pp. 60-61.

Pour la pratique d'enseignement, le caractère problématique de l'utilisation adolescente d'Internet réside autant dans la diffusion involontaire de propos injurieux ou de conversations supposées confidentielles par des élèves que dans la *gestion* éducative d'une « rencontre » entre utilisateurs d'Internet dont l'aspect délicat se trouve alors dans la *confusion* des lieux et des identités qu'elle peut susciter pour l'enseignant et pour l'adolescent (angoisse due au possible sentiment d'effraction qui peut naître avec la découverte que des aspects de sa vie intime ont été vus, cf. 4.2).

En ce qui concerne à présent le *langage*, et son utilisation parfois maladroite voire injurieuse par les élèves, dans ce contexte de diffusion dont le caractère public semblait méconnu de leur part, la conscience (ou prise de conscience) des propos insultants est affectée par l'apparence de confidentialité que les *blogs* procurent à la conversation, puisqu'en d'autres situations qu'Internet, tout adolescent a une relative capacité à adapter le langage à l'interlocuteur ou au lieu. Nous entendons par là qu'à part provocation somme toute « naturelle », il serait surprenant qu'un adolescent insulte un enseignant « dans le vide ». Or, précisément, Internet fonctionne comme un « lieu » dont le *sens* est *ambigu ou générateur de confusion* : espace *apparemment confidentiel de conversation* qui se révèle réseau de *diffusion* dont une grande partie des contenus deviennent visibles par tout internaute. A cette confusion s'ajoute également l'aspect paradoxal d'une hybridation des formes écrite et orale qu'Internet contribue à créer, puisque les *blogs* contiennent nombre de « *conversations écrites* », où la forme classique (écrite) semble comme court-circuitée ou contournée par l'utilisation du *blog* ou du *chat*. Ce « court-circuit » entre forme écrite et orale, ainsi qu'entre forme écrite et niveau de langage, se trouve expliqué comme suit par Jollin-Bertocchi (2003) :

L'expression *français parlé* est souvent utilisée avec une valeur négative comme synonyme de *populaire* ou *familier*. Or le français cultivé n'est pas toujours écrit, et inversement le français populaire n'est pas toujours oral. L'écrit et l'oral sont les deux supports possibles pour toute la gamme des niveaux et l'éventail des registres. Il est toutefois vrai que chaque support prédispose à un niveau plutôt qu'à un autre, et qu'il influence la forme du message. L'écrit laisse le temps de construire un message élaboré, tandis que l'oral ne permet pas ce recul <sup>14</sup>.

A s'en tenir à cette explication, Internet et les *blogs* en réseau fonctionnent bel et bien comme des outils de *conversation* dont l'allure écrite, avec la distance géographique

---

<sup>14</sup> JOLLIN-BERTOCCHI Sophie (2003), *Les niveaux de langage*. Paris : Hachette, p. 47.

qu'elle laisse percevoir, faciliterait l'expression de propos ou de commentaires que justement, on n'oserait pas écrire sous forme de lettre ou prononcer. L'instantanéité de fait caractérisant la conversation, ou le court terme, nous mène à considérer que les *blogs* relèvent dans leur fonctionnement d'un « genre oral », puisque le « facteur-temps » laisse peu d'espace au recul des interlocuteurs sur leur propos.

Pour revenir à présent à l'axe de lecture « confidentialité » de la problématique, la confidentialité que les élèves accordaient à leur conversation a été démentie de façon difficile pour eux. Selon nous, cette *confidentialité apparente* a très certainement contribué à l'utilisation d'un propos insultant à propos d'un tiers <sup>15</sup>. Autrement dit, la « structure » d'Internet nous paraît à la fois compliquer la prise de conscience ou la conscience du langage utilisé, et rendre ses conséquences possibles (dans le cas de l'injure par exemple) plus lointaines et difficiles à saisir pour les adolescents. Avant d'en venir au langage, passons à la confusion des genres entre confiance et publicité sur Internet, et aux éléments permettant de préciser une gestion pertinente lors d'une rencontre numérique avec un propos d'élève *déplacé* (dans tous les sens du terme...).

## **4.2. Intimité et publicité : une confusion des genres à l'œuvre avec les « réseaux sociaux » sur Internet**

Nous avons vu que l'image de soi et sa production, avec Internet et les *blogs*, prennent une dimension massive, presque équivalente à une sorte de norme sociale. Cette évolution touche les adolescents de façon particulièrement aiguë, puisque leur identité consiste justement en une image de soi en construction. Internet et les réseaux sociaux offrent donc un espace extrêmement attirant, doté de caractéristiques correspondant à ce que l'adolescent recherche au cours de la construction de son identité, caractéristiques qu'Orban de Xivry, Gallez et Matagne (2007) expliquent comme suit :

---

<sup>15</sup> Ce que Stéphane KOCH exprime comme suit : *L'écran, et l'écriture, ont aussi une capacité à enlever les peurs, et incitent parfois à se laisser aller. On exprime des choses sur internet qu'on n'oserait pas forcément dire en face [nous soulignons].* « Nous exprimons plus de choses sur le net », in *Journal de La Côte*, 28 avril 2009.

Ces dispositifs [*chats*, forums, messageries, *blogs*] inscrits dans leur vie quotidienne, deviennent des supports originaux de leur construction identitaire et de leur sociabilité horizontale, permettant de gérer les tensions inhérentes à leur monde ; tension entre contrôle des pairs et des parents et désir d'autonomie, entre besoin d'affiliation à un groupe de pairs et envie de cultiver son indépendance et son originalité, entre désir de sociabilité et barrières de la mixité ou jugement des pairs, etc. <sup>16</sup>.

Les réseaux sociaux, les *blogs* et les messageries offrent un rôle analogue à celui d'autres supports de construction identitaire (concerts, anniversaires, matches sportifs, soirées « disco », sociétés de jeunesse, etc.), autour desquels la socialisation avait certainement plus lieu *en chair et en os* avant l'existence d'Internet, des téléphones portables et surtout de l'accès presque illimité à ces moyens, c'est-à-dire en un même *lieu* – alors qu'Internet représenterait à présent plutôt un pur *espace virtuel* (i.e. « délocalisé »). En d'autres termes, Internet n'a selon nous pas comme effet principal de remettre en question la métamorphose et la construction identitaire des adolescents comme telles, ni les pratiques de socialisation – mais la puissance de réponse que sa « structure » d'espace communautaire offre aux yeux de l'adolescent peut certainement faire passer au second plan son ambiguïté : *espace de confiance anonyme, ou entre confidents vs. réseau de diffusion intégrale (pour les contenus) et illimitée (pour l'accessibilité au réseau depuis tout point de celui-ci)*. Internet n'a donc pas effacé quelque chose comme le journal intime, mais lui donne à travers sa « numérisation », d'une part une nouvelle dimension *sociale* ou communautaire, et d'autre part une *intimité pour le moins incertaine voire nulle*, car dépendante 1° de la structure du réseau ou du *blog* choisi, et 2° de la connaissance de cette structure par l'adolescent concerné, connaissance dont nous avons vu qu'elle était incomplète ou inexistante dans le cas de mes élèves.

Le caractère *confidentiel* de leur conversation était accordé de façon irréfléchie au *blog*, et se basait, m'ont-ils expliqué, sur une *confusion* partielle entre possession d'un *pseudonyme* et d'un *mot de passe* nécessaire à *modifier un contenu du profil et du blog*, et *confidentialité* (anonymat ou invisibilité supposée du *blog* et du contenu) ! Avec Internet et les *blogs*, c'est bien la *distorsion* induite entre *confidentialité apparente* ou supposée par les utilisateurs adolescents de leurs conversations, photographies, échanges, musiques et *diffusion intégrale* (en tout cas pour le réseau *skyrock* qui nous occupe, contrairement à d'autres sites sociaux « paramétrables »), qui constitue le cœur de la problématique pédagogique, dans la perspective de la « prévention » et de la gestion de la situation que

---

<sup>16</sup> In KLEIN, *op.cit.*, p. 166.



nous avons prise comme point de départ. La confusion entre possession d'un profil dont le contenu ne peut être modifié qu'en possédant le pseudonyme et le mot de passe (un anonymat d'autant plus supposé que *vraisemblable*), et la visibilité intégrale du profil et du *blog*, offre plusieurs éléments à reprendre pour la démarche du ch. 5, à s'en tenir au niveau « informatique » ou « virtuel ».

Pour terminer, rappelons et synthétisons à présent la touche « psychologique » de notre problématique, touche à décrire en deux points : le trouble et *l'angoisse* manifestes des *élèves* face à leur propre *blog* qui leur est montré par leur enseignant, qui a donc été vu par un adulte qui « n'a rien à y faire » ; d'autre part, le trouble qui peut selon nous naître chez l'enseignant, aussi grande soit son expérience d'enseignement (cf. 3.3) : sortir de son rôle et de ses devoirs d'enseignant (*i.e.* d'adulte), et ne devenir plus qu'un simple internaute qui dissoudrait, dans l'imaginaire, et du coup certainement à son insu, la limite nécessaire de la relation pédagogique, soit pour faire court la distinction entre les fonctions, les droits, les devoirs et les lieux propres des enseignants et des élèves, qui sont nécessairement *dissymétriques et distincts*. La confusion possible des espaces respectifs doit beaucoup aux *blogs*, comme le montre la situation à laquelle nous réfléchissons. Cette confusion équivaut à une confusion de générations, et la vision d'abord ignorée de pans de la vie privée d'un adolescent par son enseignant ou un adulte peut être vue comme « effraction » par l'adolescent :

[...] le danger d'une *exposition* du jeune sur Internet réside dans l'ouverture de la sphère de l'intimité à des regards indiscrets et non plus seulement anonymes. [...] Les *pseudos* des adolescents sont une première protection qui leur est naturelle. Mais l'angoisse éprouvée par nombre d'internautes qui découvrent sur des réseaux tel *Facebook* qu'une personne non-désirée vient de prendre connaissance d'éléments très personnels peut créer un véritable sentiment de panique, de dépossession [...] <sup>17</sup>

L'angoisse des élèves découvrant que j'avais vu une partie de leur *blog* et de leurs propos devient claire. Expliquer cette angoisse m'a mis en situation (voire en devoir, selon l'idée que l'enseignant dans une telle situation a de sa profession et de ses décisions) de trouver un moyen de les *rassurer*, *quand bien même* les propos qu'ils tenaient à mon égard sur

---

<sup>17</sup> Entretien avec Eric Flaig, psychanalyste et psychologue, in DESGENS-PASANAU & FREYSSINET (2009), *op.cit.*, p. 62.

Internet étaient déplacés et injurieux <sup>18</sup>. Cette possible confusion des genres n'a pas vu le jour avec Internet, mais les *blogs* et leur utilisation pas toujours réfléchie par les adolescents amplifie et démultiplie la possibilité d'une telle confusion, et par là l'occurrence possible d'une situation pédagogique problématique. Cette problématique de la confusion des espaces et des propos constitue un véritable enjeu pour la pratique d'enseignement, tant pour les adolescents que pour les enseignants – *actuels ou futurs* –, vu la forte dimension affective susceptible d'avoir selon nous des effets tout à fait dommageables faute de formation et de gestion adéquates.

### **4.3.Langage en métamorphose : oral et écrit, registres langagiers, sens de l'insulte.**

Le type de langage observé sur quelques *blogs* « Skyrock » à l'occasion de la situation que j'ai gérée se distingue notamment par un rapport libre, « nouveau » à l'orthographe, certainement en écho au besoin adolescent absolument légitime – à ne pas oublier en tant qu'enseignant – d'avoir un espace et une identité *à soi*, distincte du monde adulte, familial et scolaire, passant par un *langage propre*, donc supposément inaccessible aux adultes ou aux personnes non-désirées. Ce langage, en sa forme écrite, se caractérise notamment par une transcription *phonétique* non seulement des idiomes et expressions courantes (*jkif tro*, *2min* pour « demain », *tm pa* pour « t'aimes pas », etc.), mais carrément d'une « *intonation* » suscitant nombre de voyelles dans des mots d'apparence tout à fait anodine. Par exemple, l'ordinateur devient un *oordiiii*, mes amis deviennent *mes naamiis* – ce qui nous amène à nous demander dans quelle mesure le *blog* ne se voit pas utilisé pour quitter l'enfance en revisitant une façon de parler « musicalement » enfantine. L'*écrit* se voit détourné ou utilisé pour transmettre et partager de l'*oral*, notamment grâce à l'immédiateté et à l'accessibilité des profils d'un réseau social pour ses membres, et à la confidentialité supposée du réseau.

Nous insistons ici sur le fait – à partir de notre pratique – que ce style, singulier par rapport à la langue écrite conventionnelle (dans une large mesure identifiable au français enseigné lors de la scolarité, en tout cas l'orthographe) ne saurait en aucun cas se voir

---

<sup>18</sup> Un bel exemple de paradoxes apparents qui font tout le « sel » du métier d'enseignant. Selon nous, à ce stade de la réflexion, régler sa pratique pédagogique sur les seuls lois et règlements paraît du coup peu adéquat, et accorder la priorité à la seule sanction ne semble pas moins déplacé face à cette situation.

confondue avec les difficultés d'écriture ou d'orthographe de certains élèves. En effet, ces expressions *oordiiii* ou *naamiis* proviennent du *blog* de mon élève de 7VSB (en janvier 2009), dont les résultats et le style dans ses travaux de français démentent la confusion, tentante pour un enseignant méfiant ou inquiet face à l'informatique, à éviter selon nous entre création et partage d'un idiome largement phonétique et graphique, et difficulté de « maîtrise » du français à l'écrit et de l'orthographe. De même, ce type de transcription et de création d'idiome ne peut être ramené sans autre à une « cause » telle que la disparition ou la diminution de la lecture et de l'écriture chez les adolescents, une disparition qui resterait selon nous entièrement à démontrer, et qui nous emmènerait hors du cadre du présent travail. Il s'agirait plutôt d'un aspect de la construction identitaire de l'adolescent : la création et le partage d'un langage qui se différencie du monde adulte ou scolaire. Par contre, « l'oralité » transcrite ou visible dans les propos visibles sur les *blogs* doit sans doute beaucoup au fait que les nouveaux moyens de conversation ou de communication ont une *interface* qui convient beaucoup mieux à la transcription de *l'oral* et à l'échange « simplifié » (dans sa graphie) qu'à la « rédaction » ou à « l'écriture » telle qu'on s'attend à la voir en contexte scolaire – il suffit de songer au fait que les téléphones portables permettent d'envoyer des messages comportant un nombre limité de caractères, bien que les progrès techniques dans ce domaine soient considérables. Après ces considérations sur le type de langage visible sur les *blogs* « Skyrock » et leur possible signification pour notre problématique, passons à la notion de registre langagier en regard de « l'injure » qui m'était (supposément)<sup>19</sup> adressée.

Envoyer un enseignant « se faire voir » (avec la formule « F\*\*k M. Ryser ») en la publiant comme commentaire sur le *blog* d'une camarade, tout en conservant la forme de politesse « Monsieur », montre que si la notion de *registre de langage* n'est peut-être pas intégralement connue et maîtrisée par l'élève auteur, son « application sociale » est toutefois existante, même de façon confuse. Ceci signifie que l'insulte sur *blog* ne s'exprime pas de façon absolument indépendante d'une connaissance ou d'une conscience certes diffuses de différents registres, appliqués surtout par rapport à un contexte de conversation donné (école, sport, famille, etc.), connaissance dont la teneur minimale et subsistante se montre l'adresse de politesse « M. Intel ». Les registres « injure » ou « élèves entre eux » et « école » semblent ainsi mélangés de façon originale dans cette

---

<sup>19</sup> Dans la mesure où je l'ai lue sur Internet, un fait qui me paraît à présent insoupçonné de la part de l'élève auteur.

formule. Avant de présenter brièvement la possible relation entre situation sociale et économique et connaissance des registres langagiers, puis l'utilisation de l'injure, il convient ici de préciser la nuance entre *niveau de langage* et *registre*, précision que nous empruntons à Jollin-Bertocchi (2003). Si nous privilégions le terme *registre langagier*, c'est parce que nous considérons que nous sommes bien dans une problématique de *perturbation* ou de *confusion* des contextes de conversation induite par Internet et l'utilisation adolescente des réseaux sociaux, plus que dans une question de hiérarchie verticale entre langage familier ou argotique, et « langue littéraire » – avec la réserve suivante (« recouvrement » partiel des notions de niveau et de registre) :

Dans l'emploi courant, le terme [niveau] exprime l'organisation idéologique de la langue en usages « bas » ou « relevés », conformément aux catégories de la rhétorique classique. [...] La notion s'applique donc très exactement aux variations selon les classes sociales, et peut être projetée sur un axe *vertical* [nous soulignons]. Si l'on accorde une acception plus large au terme *social*, celle de « milieu socioculturel », comme le fait la sociolinguistique, *niveau* entre en concurrence avec *registre* et *style*<sup>20</sup>.

Ceci pour les notions de *registre* (axe « horizontal » de l'utilisation du langage, *i.e.* contextes de conversation) et de *niveau* (axe « vertical »).

Deux points paraissent à souligner à partir de ce commentaire. D'une part, la connaissance et l'utilisation de registres de langage différents selon le contexte de conversation pourrait correspondre, selon des critères à définir, à la situation économique, géographique et scolaire de l'auteur concerné. Telle est, cette fois quant aux groupes existants sur la même plate-forme Internet, transposition virtuelle d'une communauté sociale et « territoriale » existante, l'analyse d'Orban de Xivry, Gallez et Matagne (2007) :

[...] la sociabilité virtuelle autour d'un blog jeune semble faire référence aux groupes d'appartenance et aux lieux de vie, les écoles par exemple, cristallisant des relations territorialisées préexistantes<sup>21</sup>.

Cet éclairage va dans le sens de ce que nous avons pu observer en parcourant quelques *blogs* d'élèves.

---

<sup>20</sup> JOLLIN-BERTOCCHI, *op.cit.*, p. 37.

<sup>21</sup> In KLEIN, *op.cit.*, p. 166.

D'autre part, la pratique « multi-pluriquotidienne » de l'injure entre élèves, relevant de la constitution et de l'utilisation, par les adolescents, d'un espace et donc d'un idiome propres, nous amène à relativiser la portée et le sens de l'injure adressée à un enseignant (pour autant que tel soit le cas, car en l'occurrence, l'injure était un commentaire au *blog* d'une camarade, donc vraisemblablement adressée à celle-ci dans le cadre d'une *conversation* dont la *publicité* restait ignorée jusqu'à ma lecture fortuite). La pratique extrêmement fréquente de l'injure entre élèves ne relève selon nous pas d'une « société violente », mais d'une imitation en partie naïve de figures identificatoires importantes pour l'esprit adolescent, à commencer par des groupes de *musique* dont une partie revendiquent un langage argotique ou grossier (en place de choix, mais non exclusivement, le « R'n'B » par exemple).

Concernant le rapport au langage que l'on peut décrire à partir de la situation au départ de la réflexion, il ne s'agit pas tant de « relativiser » les propos en question et leur portée – ignorée des élèves, car leurs propos étaient pour eux, jusqu'à notre « incursion » et « intervention », anonymes ou invisibles – que de tracer le fait qu'Internet peut induire ou rendre manifestes des comportements auparavant latents (imaginaires), de la part d'élèves *adolescents* *et* d'adultes. A l'appui de cette considération, les travaux ou articles de presse concernant le *cyberbullying* (injures appuyées et répétées) et le *cyberstalking* (harcèlement obsessionnel) que nous avons vus jusqu'ici nous portent à penser que la mise en langage de pensées et d'émotions « inconsidérées » et potentiellement douloureuses pour leur destinataire se trouve singulièrement amplifiée et facilitée par les moyens de communication que sont Internet, les téléphones portables et la possibilité d'envoi de messages écrits, le courrier électronique, les réseaux sociaux sur Internet<sup>22</sup>. Le caractère *virtuel* ou « désincarné » de ces nombreux moyens de « communication » contribue selon nous à amplifier et faciliter l'expression de propos ou d'émotions tranchées, vu l'anonymat supposé, ou du moins, en tous les cas, le potentiel sentiment d'impunité de l'expéditeur nourri par la *distance* et le *plan virtuel* sur lesquels son expression peut avoir lieu.

Susciter et articuler une réflexion à ce propos, élaborer ce travail en classe – en français, en informatique ou en « périodes interdisciplinaires » –, de façon si possible productive et indépendante de « jugements de valeur » ou d'*a priori* selon nous trop fréquents et étroits à l'égard de nos élèves adolescents, tel est justement l'objet dernier chapitre.

---

<sup>22</sup> Concernant le *cyberstalking*, cf. la publication hebdomadaire *L'Hebdo* du 22 juillet 2010, Lausanne.

## **5. Elaboration de séquence autour des deux axes de la problématique : confusion des espaces privé et public sur Internet, et niveaux de langage.**

L'esquisse de séquence didactique qui suit se verra présentée en indiquant au fil de l'exposition les interrogations et les choix possibles, peut-être au détriment de la facilité de lecture, cependant dans le souci de l'articulation de la présente réflexion avec l'expérience pratique. L'esquisse de séquence didactique qui suit est proposée pour des élèves du secondaire 1, vu notre expérience d'enseignement et le point de départ du présent travail. Envisager le secondaire 2 nécessiterait plusieurs aménagements.

### **5.1. En classe / en salle d'informatique, définir les notions d'espaces privé et public et réfléchir à l'aspect paradoxal des *blogs* : définir la confusion entre caractère privé et publicité complète afin de prévenir cette confusion.**

Parmi les aspects de la problématique vus jusqu'ici, principalement *conversation*, *diffusion*, *anonymat*, les deux points de la diffusion et de l'anonymat offrent autant d'étapes d'une *phase préalable* en classe, d'abord consacrée à faire *imaginer et ressentir les idées de diffusion (public) et d'anonymat*, ou de *confidentialité* (privé) aux élèves, en leur demandant de déterminer des situations *d'expression* écrite ou orale, de conversation tirées de leur quotidien, correspondant à l'une ou l'autre notion. Les élèves auraient également à motiver leur propos : pourquoi, selon eux, telle situation relève-t-elle de la sphère publique, pourquoi telle autre appartient-elle à la sphère privée, ou en termes techniques, confidentielle ? Cette phase préalable s'accompagnerait d'une précision parallèle des notions d'espaces privé et public, par exemple dans une perspective « historique » ou « sociologique », ou en les illustrant par des aspects privés – réels ou non – et publics de la personne d'un enseignant, en soulignant le fait que les aspects publics d'un enseignant sont justement ceux qui se trouvent *visibles et diffusés* pour les élèves, les enseignants et l'établissement scolaire : l'âge, le domicile, éventuellement, le *cursus* et l'expérience d'enseignement, par distinction d'avec les aspects *privés*, tels que goûts musicaux, loisirs, situation personnelle, date de naissance, etc. Cette phase préalable

aurait dans un premier temps lieu indépendamment de la thématique Internet, qui serait toutefois annoncée comme contexte de réflexion pour l'ensemble de la séquence.

La *deuxième phase* du travail consisterait en une *exploration* de deux réseaux Internet particulièrement fréquentés et utilisés par les élèves du secondaire 1, avec une répartition ou « distribution » qui tient peut-être, selon nous, aux voies scolaires et à l'âge des élèves, à savoir, d'une part, *skyrock*, d'autre part, *Facebook*. Cette « exploration » se déroulerait autour de deux points de réflexion : contenu privé, et contenu public, *i.e.* visible par tout internaute. Le critère de réflexion serait présenté avant cette exploration, formulé sous forme de question double : « Selon vous, le contenu d'un *blog skyrock* est-il visible par d'autres personnes sur Internet ? Pour quelles raisons ? Le contenu d'un profil *Facebook* est-il visible par d'autres personnes sur Internet ? Pour quelles raisons ? ». J'ajouterais une « question subsidiaire » posée aux élèves avant leur exploration d'Internet, de façon à guider les élèves autour de l'axe de travail « confidentialité informatique » : « Si vous avez un profil *skyrock*, pouvez-vous rendre visible ou invisible le contenu pour d'autres personnes ? Si oui, expliquez comment faire. Si vous avez un profil *Facebook*, pouvez-vous rendre le contenu visible ou invisible, ou limiter l'accès à certaines personnes qui sont sur Internet ? Si oui, expliquez comment procéder. »

La résolution de ce problème aurait de préférence lieu en salle d'informatique si l'effectif le permet, ou en classe, avec ce que mon établissement appelle une « classe mobile », soit vingt *laptops* comportant un accès Internet, *laptops* dont l'activité peut en tout temps être visualisée depuis le « poste maître ». Le travail d'étude des *blogs* nécessite à notre sens un support Internet *ad hoc*, sous forme d'un *blog* créé l'enseignant pour l'occasion. Cette question, loin d'être anodine, comporte une dimension éthique claire : le caractère épineux et discutable de la vision, par les élèves et l'enseignant, de contenus supposés « intimes » de l'un ou l'autre élève, raison pour laquelle nous privilégions un profil et un *blog* créés « sur mesure », puisque cette partie de la séquence a pour objectif de définir et prévenir la confusion entre espaces public et privé avec Internet – et non de la répéter. Rendre ce matériau *blog* vraisemblable nous paraît assez aisé, même avec des « données fictives ».

L'activité exploratoire et le matériau choisi impliquent trois questions liées : 1° la « possession » d'un mot de passe et d'un pseudonyme signifient-ils que le contenu est confidentiel ?, 2° si les paramètres de visibilité (confidentialité) du contenu peuvent être modifiés, les élèves ont-ils les compétences nécessaires à ce « paramétrage », techniques d'une part, et surtout « réflexives » de l'autre ?, 3° le fait que tout ou partie d'un profil,

sur *Facebook*, puisse être rendu invisible pour les internautes, implique-t-il que ce profil et son contenu restent *propriété* de l'auteur ? Ces trois questions liées seraient autant d'étapes de la *troisième et dernière phase* de la séquence autour d'Internet et des *blogs*, consacrée à la « synthèse » et à l'explication des constats et des impressions des élèves.

Le problème de la cession exclusive de tous les droits sur le contenu (pour reprendre les termes des conditions du réseau *Facebook*) rendrait nécessaire l'explication de la notion de *propriété* et de *licence*, ainsi que les notions d'utilisation et de diffusion. Si ces notions paraissent relativement abstraites, emprunter un exemple sous forme de morceau de musique comme fil conducteur et ses « trajectoires possibles » permet d'exposer les notions de « propriété », « d'auteur », de « droit d'utilisation » à partir d'une expérience que tous les élèves ont d'Internet : télécharger de la musique, légalement ou non <sup>23</sup>. L'activité autour d'Internet, ayant pour objectif de prévenir la confusion entre « public » et « privé », ou « publicité » et « conversation confidentielle » que nous avons observée dans notre pratique d'enseignement, en la définissant et l'expliquant en classe, peut être condensée comme suit :

- 1) Deux espaces à ne pas confondre : public et privé. L'étrangeté d'Internet : ce qui semble confidentiel devient souvent public pour tous les Internautes-
- 2) *Skyrock* et *Facebook*, deux « réseaux », deux styles, deux façon d'utiliser Internet et les possibilités de conversation offertes par les *blogs*. Publicité totale et paramètres de profil (*Facebook*).
- 3) Synthèse en suivant trois éléments : mot de passe et pseudonyme, paramètres de profil, propriétaire du contenu du *blog*.

Passons enfin à une esquisse de séquence consacrée aux registres et niveaux de langage, ainsi qu'à la question de l'injure.

---

<sup>23</sup> Puisque, à titre indicatif, à peu près 70% de la musique écoutée par les 13-25 ans est téléchargée ou partagée, autrement dit pas payée.



## **5.2. En classe, rappeler la distinction entre oral et écrit ; présenter les niveaux de langage ; les utiliser et les exercer ; niveaux et registres de langage ; réflexion sur l'injure.**

Au terme du parcours de notre problématique, les aspects permettant un prolongement en esquisse de séquence didactique sont, en ce qui concerne le rapport au langage diffus observé sur les *blogs*, les notions de *niveau de langage* et de *registre langagier*. L'esquisse de séquence qui suit, qui se déroulerait durant les périodes de français, se concentrera sur ces deux notions, en débutant par une *phase préalable* de réflexion autour des deux thèmes « *langage oral* » et « *langage écrit* ». Cette phase préalable se déroulerait en illustrant des tournures du quotidien, et ce qu'elles donneraient si l'écrit tel que l'école l'enseigne se transformait en norme en vigueur pour l'oral (principalement en ce qui concerne la syntaxe). L'objectif de cette phase préalable est de faire percevoir aux élèves l'impossibilité de confondre oral et écrit (rapidement dit, les professeurs de français ne s'expriment pas en permanence comme s'ils dictaient un texte), puis si le temps à disposition le permet, de nuancer cette thèse avec des exemples d'extraits de romans ou de chansons dans lesquels « l'oral s'écrit (se transcrit) ». L'idée est de souligner que l'oral a sa dignité au même titre que l'écrit (point parfois peu évident pour des élèves qui ont des difficultés considérables à l'écrit, et pas de confiance en eux).

Pour la *deuxième phase*, consacrée à la notion de niveau de langage, celui-ci est également une notion relativement aisée à présenter et à illustrer, puisqu'inscrite dans la pratique langagière, que ce soit à l'écrit ou à l'oral. Il s'agira d'abord de choisir quelques termes proches de la vie quotidienne, tels que, par exemple, des noms d'objets, en variant pour chaque terme le niveau dans lequel il est formulé. Les élèves auraient alors à *produire* des variantes pour chaque terme, de niveau différent (transposer la *caisse* en *voiture* ou inversement, voire en *automobile*). Les niveaux classiquement présentés (*soutenu – courant – familier*) pourraient être dégagés et exposés aux élèves à partir de cette production. Une fois cette notion parcourue, l'exercice et l'utilisation des niveaux de langage devient possible. Deux modalités et formes de travail peuvent prendre place, écrit/individuel puis oral/groupe : 1° un exercice écrit (annexe 6.3) de repérage et transposition de mots, d'expressions et d'énoncés d'un niveau à l'autre, puis, une fois l'exercice présenté, réalisé et corrigé en commun, 2° un jeu de rôle par groupe de deux élèves : chacun des deux interlocuteurs serait ici le « porte-parole » d'un niveau de langage (*familier et courant, familier et soutenu*) ; chaque groupe aurait à présenter une

situation simple de la vie quotidienne (magasin, école, sport, etc.) en concentrant son attention sur le lien entre *utilisation pertinente du niveau de langage* et *vraisemblance de l'interprétation du rôle*.

La relation entre niveau de langage et vraisemblance du rôle permet – si cela paraît adéquat et pertinent sur le moment, lors de la réalisation de la séquence – de montrer la continuité entre *niveau de langage* (hiérarchisation du langage par rapport à la norme rhétorique, « *verticale* »), et *registre langagier* (*contexte de conversation* auquel l'utilisation du langage s'adaptera de façon « *horizontale* »). Cette précision offrirait une bonne transition en direction de la *troisième phase* de cette séquence de réflexion à propos de l'utilisation du langage, consacrée à *l'injure et à sa portée*.

Cette *troisième et dernière phase* débiterait par une discussion sur la pratique de l'injure par les élèves, en insistant dans un premier temps beaucoup plus sur le *contexte* ou l'*événement* déclencheur de l'injure que sur les injures elles-mêmes. En effet, *le fait de l'injure* en soi n'est *pas* une question de niveau de langage : injurier autrui, cela est possible dans tous les niveaux de langage (le théâtre classique offrirait certainement nombre d'exemples savoureux d'injures ou de moqueries en langage « *soutenu* »). L'injure a par contre beaucoup à faire avec la notion de *registre langagier*, soit de *contexte conversationnel*. Nous aurions ici un point de rencontre, de développement et de synthèse à partir de la séquence informatique consacrée aux *blogs*, à savoir le fait qu'Internet est un « *contexte de conversation* » *public*, et que l'injure n'y a pas sa place. Ce qui permettrait de rappeler que l'injure, « *en théorie* » (vu ma gestion de la situation de départ et la part considérable d'injures que comportent certains parlars des élèves), relève d'un délit *pénal*. Pourquoi ne pas conclure la séquence en lisant l'article concerné du Code pénal <sup>24</sup> avec les élèves, et en expliquant que ces dispositions sont aussi valables pour *tout contenu virtuel, chat, blog, commentaire* ? La séquence « *langage* » peut être résumée comme suit :

---

<sup>24</sup> Code pénal suisse du 21 décembre 1937, art. 177.

- 1) Deux formes de langue : écrit et oral. Distinction : parler, ce n'est pas comme dicter.  
Précision : l'oral est une forme de langue aussi digne que l'écrit ; exemples.
- 2) *Caisse, voiture et automobile* : les niveaux de langage. Langage familier, courant et soutenu. Exercice et jeu de rôle. Précision entre niveau de langage (norme « verticale ») et registre langagier (contexte « horizontal »).
- 3) L'injure : contexte et conséquences possibles.

Voilà pour le terme de ce travail, qui avait, comme les deux séquences esquissées, l'objectif principal de réfléchir à la démarche adéquate pour susciter une réflexion et l'accompagner chez les élèves, sur l'utilisation du *langage* et sur l'ambiguïté d'*Internet*.

### **5.3. A titre de question : une problématique voisine**

Un prolongement possible de la réflexion présentée ici pourrait être entrepris à partir de la situation (issue de mon expérience) suivante : un groupe *Facebook* dont le titre revendique la consommation de psychotropes (en l'occurrence *cannabis*), dont les membres comptent à la fois des gymnasiens mineurs anciens élèves de mon établissement, des élèves actuels et des camarades majeurs. Notons que le groupe *Facebook* est paramétré de façon à ce que tout le contenu soit public, sauf celui des profils des membres qui ne souhaitent pas que leur profil soit visible par des internautes extérieurs à leur cercle d'amis. La part de provocation dans ce groupe est en tout cas certaine, ce qui paraîtrait aussi démontrer une assez bonne maîtrise des outils Internet, peut-être plus précise que celle de leurs camarades plus jeunes.

## 6. Annexes

### 6.1. Bibliographie

- BERTHIER Denis (2004). *Méditations sur le réel et le virtuel*. Paris : L'Harmattan.
- CANVAT Karl (1999). *Enseigner la littérature par les genres : pour une approche théorique et didactique de la notion de genre littéraire*. Bruxelles : De Boeck & Duculot.
- DESGENS-PASANAU Guillaume, FREYSSINET Eric (2009). *L'identité à l'ère numérique*. Paris, Dalloz.
- *L'Hebdo*, n° 29, semaine du 22 juillet 2010, « SMS, mails, Facebook. Harcèlement. Les nouvelles armes sont là ! ». Lausanne.
- JOLLIN-BERTOCCHI Sophie (2003). *Les niveaux de langage*. Paris : Hachette.
- KLEIN Annabelle (2007). *Objectifs blogs ! Explorations dynamiques de la blogosphère*. Paris : L'Harmattan.
- KOCH Stéphane (2009), « Nous exprimons plus de choses sur le net », in *Journal de la Côte*, Nyon, 28 avril 2009.
- TISSERON Serge (2001). *L'intimité surexposée*. Paris : Ramsay.

## 6.2. Courrier aux parents de l'élève dont le *blog* contenait commentaire et injure à mon propos

Etablissement de xxxxxxxx

Wolf Ryser

**Aux parents de C.N.**

xxxxxx, le 12 janvier 2009

### Utilisation d'internet

Madame, Monsieur,

En tapant mes nom et prénom sur le moteur de recherche *google*, je suis arrivé sur une page contenant une insulte qui m'était nommément adressée. Cette insulte était un commentaire d'un élève sur le profil « skyrock » de votre fille.

Mon nom figurait également sous la rubrique « elle déteste ».

Le mercredi 7 janvier 2009, C. s'est engagée à

- effacer cette insulte, qui constitue une infraction aux conditions d'utilisation du site et des services skyrock.com, de la part de l'élève mentionné *et* de C. ; ces conditions sont définies par la société anonyme TELEFUN SAS, Paris (extraits concernés en annexe) ;
- effacer mon nom et celui d'un de mes collègues de son profil, ce qui constituait également une infraction aux conditions d'utilisation ;
- ne plus nommer d'enseignants sur internet ;
- me remettre une rédaction d'une page A4 signée expliquant son utilisation d'internet pour le vendredi 9 janvier 2009.

Toute sanction ou travail supplémentaire restent réservés. C. m'a remis la rédaction dans les délais.

Je vous remercie de l'attention accordée à la présente et vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération,

Copie :

- Direction
- Maîtrise de classe

Ann.ment.

### 6.3.Exercice sur les niveaux de langage

<http://leprofesseurdefrancais.blogspot.com/2008/01/exercices-de-lexique-les-registres-de.html>

1. Indiquez le niveau de langage :

a)

- un nez – un pif
- un toubib – un médecin
- un gosse/môme – un enfant
- un copain – un ami – un pote
- des godasses – des souliers – des chaussures
- casse-pieds – ennuyeux – fâcheux
- demeurer – habiter – crécher
- louper – manquer – rater

b)

- J'étais en train de manger quand j'ai rencontré celle que j'aimais tant.
- Je me restaurais quand entra dans ma vie celle pour qui je brûle d'une passion folle.
- J'cassais la dalle quand j'l'ai vue, la nana qu'j'ai dans la peau.

2. Associez ces mots à leurs synonymes :

- langage courant: un livre • une maison • un morceau • fatigué • la peur • amoureux • un homme • une voiture
- langage soutenu: épris • un mâle • l'effroi • une automobile • un fragment • un bouquin • une demeure • las
- langage familier: une mec • une bagnole • une baraque • un manuel • un bout entiché • crevé • la frousse/la trouille

Formez trois propositions avec une série de mots de votre choix.

3. Reformulez correctement ces phrases écrites en français familier:

- a. C'est qui qui a gagné?
- b. Tu vas pas y aller à pied!
- c. Va falloir que je m'en aille.
- d. Où qu'on va maintenant?
- e. T'es mon pote, pas vrai?
- f. T'es pas au courant?

4. Reformulez les phrases suivantes en français courant, en donnant les équivalents des mots en italique:

- a. Ce costume est *désuet*.
- b. *J'ai loupé* mon examen.
- c. *Cette besogne* me convient.
- d. Il est très *épris* d'elle.
- e. C'est un grand *gosse* d'une dizaine d'années.
- f. *Nous avons demeuré* à Paris pendant plusieurs années.

5. Réécrivez en langage courant ce texte écrit en langage familier. Remplacez les expressions en italique par leurs synonymes, puisés dans la liste ci-dessous. Pour certaines structures vous devez trouver vous-mêmes l'équivalent approprié. Bon courage!

kilomètre • la localité • la soeur • la cigarette • les allocations familiales • habiter/loger • être sans argent • prendre/voler (2 fois) • comprendre (2 fois) • l'argent (2 fois) • la jeune fille (2 fois) • partir/s'en aller/s'enfuir (2 fois)

Lucien: Dis donc, t'es pas au courant?

Yves: De quoi?

L.: Frédéric *s'est tiré* avec la *meuf* de Cyrille qui lui a *piqué* tout son *fric*.

Y.: Tu peux pas répéter, j'ai rien *pigé*, moi!

L.: Frédéric, *le pote* d'Alain, qui *crèche* dans le p'tit *bled* à trois *bornes* d'ici... Il *s'est cassé* avec Jasmine.

Y.: La *nana* de Cyrille?

L.: C'est ça, t'as finalement *capté*. Eh ben, Jasmine lui *a piqué son oseille*.

Y.: C'est pas *cool*, ça! Mais c'est qui qui t'as dit ça?

L.: La *frangine* de Cyrille. J'l'ai eue sur son portable.... Dis, t'as pas une *clope*?

Y.: J'en ai plus. *Ch'uis un peu raide* en ce moment, j'ai pas touché mes *allocs*.

L.: Bon, alors tu viens? J'ai garé ma *bagnole* près d'ici.

(D'après À vous de jouer!)

Réponses:

1.

a.

langage familier: un pif • un toubib • un gosse/un môme • un copain • un pote • des godasses • casse-pieds • crécher • louper

langage courant: un nez • un médecin • un enfant • un ami • des chaussures • fâcheux habiter • rater

langage soutenu: médecin • un ami • des chaussures • ennuyeux • demeurer • manquer

b.

langage familier: J'cassais la dalle quand j'l'ai vue, la nana qu'j'ai dans la peau.

langage courant: J'étais en train de manger quand j'ai rencontré celle que j'aimais tant.

langage soutenu: Je me restaurais quand entra dans ma vie celle pour qui je brûle d'une passion folle.

2.

LANGAGE COURANT / LANGAGE SOUTENU / LANGAGE FAMILIER

livre = manuel = bouquin



maison = demeure = baraque

morceau = fragment = bout

fatigué = las = crevé

la peur = effroi = frousse/trouille

amoureux = épris = entiché

un homme = un mâle = un mec

voiture = automobile = bagnole

Où est-ce que vous avez garé votre automobile? – langage soutenu

Où as-tu garé ta voiture? – langage courant

Où tu as garé ta bagnole? – langage familier

3.

a Qui est-ce qui a gagné?

b Tu ne vas pas y aller à pied!

c Il va falloir que je m'en aille.

d Où est-ce qu'on va maintenant?

e Tu es mon pote, n'est-ce pas vrai?

f Tu n'es pas au courant?

4.

a. Ce costume est démodé.

b. J'ai raté mon examen.

c. Ce travail me convient.

d. Il est très amoureux d'elle.

e. C'est un grand enfant d'une dizaine d'années.

f. Nous avons habité à Paris pendant plusieurs années.

5.

Lucien: Dis donc, tu n'es pas au courant?

Yves: De quoi?

L.: Frédéric s'en est allé avec la jeune fille de Cyrille qui lui a volé tout son argent.

Y.: Tu ne peux pas répéter, je n'ai rien compris, moi!

L.: Frédéric, l'ami d'Alain, qui habite dans la petite localité à trois kilomètres d'ici... Il s'est enfui avec Jasmine.

Y.: La jeune fille de Cyrille?

L.: C'est ça, tu as finalement compris. Eh bien, Jasmine lui a volé son argent.

Y.: C'est pas beau, ça! Mais qui est-ce qui t'as dit ça?

L.: La soeur de Cyrille. Je l'ai eue sur son portable.... Dis, tu n'as pas une cigarette?

Y.: Je n'en ai plus. Je suis sans argent en ce moment, je n'ai pas touché mes allocations familiales.

L.: Bon, alors tu viens? J'ai garé ma voiture près d'ici.

[source: Mariana Popa, Limba franceza, L1, manual pentru clasa a XI-a, Editura Humanitas, 2006, p. 24]